

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION
--

Nous avons besoin de vous pour aider l'enseignant à la piscine.
Vous pouvez aider à l'habillage au vestiaire. Pour aider au bord du bassin, il faut un agrément.
Il est délivré aux personnes qui auront assisté à une session de passage d'agrément avec le conseiller pédagogique.

DATES DES SESSIONS DE PASSAGE D'AGRÉMENT

A LA PISCINE DE MUTZIG

Lundi 7 septembre : session à 12h30 et 14h30

Mardi 8 septembre : session à 9h30 et à 12h30

A LA PISCINE DE LA BROQUE

Jeudi 10 septembre à 15h00, à 17h15, à 18h00

Vendredi 11 septembre à 15h00, à 17h15, à 18h00

A LA PISCINE DU TRIANGLE DE DACHSTEIN

Jeudi 10 septembre à 8h30

Jeudi 17 septembre à 8h30

D'autres sessions seront programmées mi-novembre, en janvier et en avril. Elles seront moins nombreuses. Un agrément est valable 5 années.

DÉROULEMENT DE LA SESSION D'AGRÉMENT :

1ère étape dans le hall de la piscine :

- toutes les personnes présentes devront porter un masque
- partie administrative : compléter les formulaires et les feuilles d'émargement
- information sur le rôle d'un accompagnateur d'une classe à la piscine

2ème partie :

- passage au vestiaire / mise en tenue
- douche savonnée

- test d'aisance dans l'eau (voir ci-dessous)
- douche savonnée

Nous vous conseillons de consulter le site de l'inspection (http://www.circ-ien-molsheim.ac-strasbourg.fr/IENMOLSHEIM/?page_id=155) avant de vous rendre à la piscine (la veille). Une séance annoncée de longue date pourrait être annulée en cas d'urgence. Cela pourrait arriver mais est exceptionnel (maladie, accident, problème technique).

CONTENU DU TEST D'AISANCE DANS L'EAU :

Chute en eau profonde (2 m) – se laisser remonter tranquillement – équilibre dorsal 5s (planche dorsale)- équilibre ventral 5s (planche ventrale avec la tête dans l'eau) -25m nage ventrale – 25m nage dorsale.

L'agrément ne peut être attribué si la personne refuse de chuter en eau profonde ou si elle panique. Les 25 mètres sur le ventre, quelle que soit la technique utilisée doivent se faire avec aisance.

Formulaire : veuillez compléter le formulaire EPS 1 que l'école vous aura donné.

L'entrée à la piscine en vous est offerte. Par contre, les enfants ne sont pas tolérés dans l'eau durant la séance de passage d'agrément. Si la session se déroule pendant un temps d'ouverture au public (à vous de vous renseigner), les règles de la piscine s'appliqueraient aux enfants des personnes passant le test. Si la piscine est fermée au public, les enfants ne pourront pas aller dans l'eau, vous ne pourrez pas non plus enchaîner par de la nage personnelle dans le cas d'une piscine fermée au public. Merci de votre compréhension. L'entrée est offerte si vous ne vous présentez que pour passer le test. Si vous souhaitez rester à la piscine après la session de passage d'agrément, il faudra vous acquitter du coût de l'entrée.

Une session dure de 30 à 45 minutes selon la place disponible dans le bassin et le nombre de personnes se présentant. L'ensemble, passage du test d'aisance et une information sur le rôle de l'intervenant, constitue la session et est obligatoire pour valider un agrément.

Les élèves de CE2/CM1 et CM2 iront à la piscine après les vacances de la Toussaint

Les élèves de CP/CE1 et CE1/CE2 iront à la piscine la période suivante de mi janvier à début avril.

Le planning n'est pas encore définitif car la piscine d' Obernai n'ouvre que fin septembre